



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

attractivité de l'enseignement supérieur français

Question au Gouvernement n° 1425

Texte de la question

ATTRACTIVITÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR FRANÇAIS

M. le président. La parole est à Mme Marion Lenne, pour le groupe La République en marche.

Mme Marion Lenne. J'associe à ma question ma collègue Béatrice Piron. Dans le cadre de la grande ambition pour la francophonie portée par le Président de la République et le Gouvernement, la mobilité étudiante participe au rayonnement de nos universités, qui sont les meilleures ambassadrices de la francophonie. Mais il faut, pour cela, que la qualité de l'enseignement et de l'accueil soit à la hauteur.

Permettez-moi donc de revenir sur la stratégie nationale pour le renforcement de l'attractivité de l'enseignement supérieur français et l'accueil d'étudiants internationaux, dévoilée lundi dernier à l'occasion des rencontres universitaires de la francophonie organisées par Campus France et l'Agence universitaire de la francophonie.

Quatrième pays au monde en termes de mobilité des étudiants, la France fait face à une concurrence accrue. Il faut donc renouveler notre politique d'enseignement supérieur, ce qui implique des choix forts. C'est ce que nous avons fait avec la loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants, par laquelle un véritable investissement a été fait pour notre jeunesse.

Madame la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, permettez-moi de vous demander de nous donner des précisions sur la stratégie « Bienvenue en France » qui vise à atteindre le chiffre de 500 000 étudiants internationaux en France à l'horizon 2027.

M. Aurélien Pradié. Arrêtez de demander la permission, c'est votre rôle d'interroger ! « Permettez-moi d'être députée », tant que vous y êtes !

M. Jean-Paul Lecoq. S'il s'agit d'accueillir des étrangers, mieux vaut poser la question au ministre de l'intérieur !

Mme Marion Lenne. Par ailleurs, alors que le principe des frais d'inscriptions différenciés pour les étudiants internationaux fait écho à la recommandation de la Cour des comptes de mettre fin plus généralement à la quasi-gratuité de l'université, quelles sont les intentions du Gouvernement pour garantir à tous les étudiants l'accès aux études en France ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Mme Frédérique Vidal, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Madame la députée, comme vous l'avez dit, notre ambition est que la France reste une grande nation attractive grâce à la qualité des formations offertes par son système d'enseignement supérieur. Mais nous savons aussi que nous

avons de grands progrès à faire en matière d'accueil des étudiants internationaux : c'est ce que nous disent tous nos pays partenaires, c'est aussi ce que nous disent les étudiants internationaux en mobilité.

C'est pourquoi, avec le Premier ministre, nous avons présenté un plan en trois parties, baptisé « Bienvenue en France ». La première partie concerne l'accueil, sur lequel nous avons travaillé, avec Christophe Castaner, pour faciliter et fluidifier l'obtention de visas par les étudiants, et avec Campus France, pour mettre en place un label de qualité de l'accueil des étudiants étrangers, mesurant tant l'enseignement du français comme langue étrangère que l'accompagnement par des interlocuteurs capables d'aider ces étudiants dans leurs démarches administratives.

Ces étudiants internationaux ont des besoins particuliers. Nous devons donc les faire participer, dans la mesure de leurs moyens, à l'amélioration de leur accueil. C'est pourquoi, en même temps que l'augmentation différenciée des droits d'inscription au sein des établissements d'enseignement supérieur, est prévu un triplement des bourses d'accueil.

Enfin, nous menons une politique très forte en faveur de la coconstruction et de la délocalisation de l'offre de formation dans certains pays dont la qualité universitaire n'est plus à démontrer, comme le Sénégal et la Tunisie.

Je précise, pour finir, qu'il n'est pas question – et qu'il n'a jamais été question – d'augmenter les droits d'inscription pour l'ensemble des étudiants. Le rapport dont les conclusions ont été diffusées par le journal *Le Monde* n'a pas été demandé par le Gouvernement, qui n'en a pas eu connaissance. Nous n'augmenterons pas ces droits d'inscription. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.

Données clés

Auteur : [Mme Marion Lenne](#)

Circonscription : Haute-Savoie (5^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1425

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur, recherche et innovation

Ministère attributaire : Enseignement supérieur, recherche et innovation

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 novembre 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [22 novembre 2018](#)